

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À AIDER LES PERSONNES VICTIMES D'INFRACTIONS CRIMINELLES ET À FAVORISER LEUR RÉTABLISSEMENT (RLRQ, C. P-9.2.1, R. 1)

CONTEXTE

Plus de quatre années se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur le 13 octobre 2021 du *Règlement d'application de la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement* (RALAPVIC). Ce règlement prévoit principalement les normes, montants et modalités des différentes aides financières pouvant être accordées à toute personne victime d'une infraction criminelle telle que définie par la *Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement* (RLRQ, c. P-9.2.1, LAPVIC).

Il est aujourd'hui nécessaire d'apporter certaines modifications au RALAPVIC pour assurer son harmonisation avec les dispositions d'autres régimes publics d'indemnisation tels que ceux de la CNESST et de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

OBJECTIFS ET PROPOSITIONS

Le règlement modifiant le RALAPVIC poursuit les objectifs qui suivent :

- 1) Faciliter la qualification des personnes victimes au régime d'indemnisation et leur admissibilité à certaines aides financières.
- 2) Normaliser le remboursement relatif aux frais engagés pour l'achat de médicaments.

Pour atteindre ces objectifs, il propose notamment :

- 1) De reconnaître les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) à titre de professionnelles de la santé habilitées à poser certains actes pour les bénéficiaires du régime d'indemnisation, notamment celui de produire des évaluations de santé acceptées par la DGIVAC.
- 2) De préciser les normes applicables en matière d'assistance médicale quant au remboursement des frais engagés pour l'achat de médicaments.

AVANTAGES

Les mesures proposées par le règlement modifiant le RALAPVIC contribueront à optimiser le processus de qualification au régime d'indemnisation ou de traitement de certaines demandes d'aide financière et à clarifier les règles encadrant le remboursement des frais engagés pour l'achat de médicaments.

IMPACTS

Les modifications proposées entraîneront notamment des répercussions positives pour les citoyens victimes d'infractions criminelles.